

**Synthèse réalisée par Alix Lasselin à partir du quotidien LIAISONS SOCIALES**  
Du Lundi 02/03/2020 au Vendredi 06/03/2020

<b>CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)</b>	
<b>LS</b> <b>06/03/2020</b> <b>page 1</b>	<b>La Cour de cassation admet qu'un chauffeur Uber est bien un salarié :</b> <i>Cass. soc., 4 mars 2020, n° 19-13.316 FP-PBRI</i> C'est un nouveau revers pour les plateformes de la mobilité. Le géant américain Uber, qui n'avait pas échappé début 2019 à la requalification en contrat de travail de sa relation contractuelle avec l'un de ses chauffeurs en appel, n'a pas non plus obtenu gain de cause en cassation. Dans un arrêt rendu le 4 mars 2020 et destiné à la plus large diffusion, la Cour de cassation a maintenu sa position traditionnelle en la matière. Et, comme dans l'affaire Take Eat Easy en 2018, elle a jugé que les conditions de réalisation de la prestation faisaient bien apparaître les éléments caractéristiques d'un lien de subordination.
<b>LS</b> <b>02/03/2020</b> <b>page 2</b>	<b>Travail dissimulé : une application numérique rémunérant ses contributeurs condamnée</b> <i>Cour d'appel de Douai 11 février 2020</i> a condamné, pour délit de travail dissimulé, une application numérique collaborative dite de « crowdmarketing » rémunérant des particuliers-contributeurs pour la collecte occasionnelle de données de consommation diverses, ensuite revendues à des entreprises clientes. Rémunération, consignes, contrôle et sanction, les critères classiques du contrat de travail étaient réunis.
<b>LS</b> <b>04/03/2020</b> <b>Page 6</b>	<b>Net ralentissement de la progression des ruptures conventionnelles en 2019</b> <i>Statistiques publiées le 28 février par la Dares</i> Après avoir quasiment doublé en dix ans, les ruptures conventionnelles individuelles ont augmenté en 2019 à un rythme beaucoup plus faible qu'auparavant. La Dares n'avance pas d'hypothèse à ce ralentissement qui se manifeste dans quasiment tous les secteurs. Les salariés qui signent des ruptures conventionnelles sont plus jeunes. La progression reste par ailleurs forte chez les cadres (+ 9,3 %) mais le nombre de ruptures baisse légèrement (- 1,2 %) chez les employés
<b>LS</b> <b>06/03/2020</b> <b>p 3</b>	<b>Une ONG australienne dénonce le travail forcé en Chine</b> <i>Rapport rendu le 2 mars par l'Institut australien de stratégie politique (Aspi) contesté par le gouvernement chinois</i> Entre 2017 et 2019, la Chine a transféré plus de 80 000 membres de la minorité musulmane ouïghour détenus dans des camps d'internement vers des usines fournissant «83 marques connues mondialement dans la technologie, le textile et l'automobile »
<b>ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)</b>	
<b>LS</b> <b>02/03/2020</b> <b>page 6</b>	<b>Air France prévoirait de supprimer environ 1 500 postes, sans départs contraints, d'ici fin 2022 :</b> Air France prévoit de supprimer environ 1 500 postes d'ici fin 2022 sans départs contraints, a appris l'AFP le 27 février, en particulier sur les fonctions support (ressources humaines, logistique, finances, etc.). D'après les documents présentés par la direction dans le cadre du CSEC sur la GPEC, les besoins en effectifs vont passer de 41 230 postes fin 2019 à 39720 postes fin 2022, soit un différentiel de 1510 postes.
<b>LS</b> <b>06/03/2020</b> <b>Page 6</b>	<b>Prévisions budgétaires d'augmentation des salaires en 2020</b> <i>Cabinet LHH ( communiqué du 25 février 2020)</i> « 97% des entreprises prévoient des budgets d'augmentation des salaires à hauteur de 2% (taux médian des augmentations générales et individuelles confondues) » en 2020
<b>FORMATION</b>	
<b>LS</b> <b>04/03/2020</b> <b>page 2</b>	<b>Mise en œuvre de la « Pro-A » et financement de la formation dans la branche « P2ST »</b> <i>Ces deux textes ont fait l'objet d'un avis d'extension au JO du 21 février 2020.</i> La branche du personnel des prestataires de services dans le secteur tertiaire (P2ST) a mis en œuvre, par un avenant du 9 décembre 2019, le dispositif de la « reconversion ou promotion par alternance », dit « Pro-A ». Parallèlement, un accord conclu le même jour reconduit la contribution conventionnelle des entreprises à la formation professionnelle.
<b>RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)</b>	
<b>LS</b> <b>03/03/2020</b> <b>page 5</b>	<b>Encadrement : un projet d'ANI est soumis à la signature des organisations syndicales :</b> La négociation relative à l'encadrement est finalement parvenue à son terme, le 28 février 2020, plus de deux ans après son lancement, par la remise sur la table d'un projet d'ANI patronal soumis à la signature des organisations syndicales. Le projet de texte permettrait de sécuriser la notion de cadre, ainsi que la cotisation prévoyance spécifique de 1,5 %, grâce à des références aux précédents ANI. Mais sans véritablement actualiser la définition de l'encadrement, estiment les syndicats, ni remettre en question les compétences des branches.
<b>LS</b> <b>04/03/2020</b> <b>page 1</b>	<b>L'appui financier de la confédération n'exclut pas l'indépendance du syndicat :</b> <i>Cass. soc., 26 février 2020, n° 19-19.397 F-PB</i> Le critère d'indépendance exigé comme condition de représentativité des syndicats s'entend notamment d'une indépendance financière, rappelle la Cour de cassation dans un arrêt du 26 février 2020. À cet égard, ni le fait pour un syndicat de faire l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ni celui de disposer de l'appui financier de la confédération à laquelle il est affilié ne lui fait perdre cette indépendance financière.

<b>LS</b> <b>04/03/2020</b> <b>Npage 3</b>	<b>Les règles de financement du dialogue social dans le portage salarial sont étendues</b> Depuis le 1er mars 2020, est entré en application l'avenant relatif au développement du dialogue social et à son financement conclu le 26 novembre 2018 dans la branche du portage salarial. Celui-ci a, en effet, été étendu par un arrêté publié au Journal officiel du 25 février dernier. La branche a également obtenu l'extension de son accord du 30 août 2019 portant désignation de l'opérateur de compétences.
<b>RETRAITE</b>	
<b>LS</b> <b>03/03/2020</b> <b>page 3</b>	<b>Édouard Philippe active le 49-3 sur le projet de loi instituant un système universel de retraite :</b> Au treizième jour de débats en séance publique à l'Assemblée, et l'arrivée à l'examen de l'article 8 seulement du projet de loi instituant un système universel de retraite qui en compte 65, le gouvernement a décidé, lors du Conseil des ministres exceptionnel du 29 février 2020, d'engager sa responsabilité sur le texte amendé au cours des dernières semaines.
<b>LS</b> <b>05/03/2020</b> <b>page 1</b>	<b>Les amendements du projet de loi retraite considéré comme adopté par l'Assemblée :</b> Les motions de censure déposées par les groupes d'opposition ayant été rejetées par l'Assemblée nationale le 3 mars 2020, le projet de loi instituant un système universel de retraite sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. Plusieurs évolutions sont à signaler par rapport à la version initiale du projet de loi présentée en Conseil des ministres, qui tiennent compte notamment des annonces faites en matière de pénibilité, d'emploi des seniors et de modalité de transition vers le régime universel.
<b>LS</b> <b>06/03</b> <b>Page 5</b>	<b>Réforme des retraites : réunion du patronat et des syndicats le 19 mars pour discuter gouvernance</b> Les responsables patronaux et syndicaux se retrouveront le 19 mars au siège de Force ouvrière pour discuter de la gouvernance du futur « système universel » de retraite. Le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a en effet invité ses homologues des organisations représentatives de salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC) et d'employeurs (Medef, CPME, U2P) pour « pouvoir échanger librement » sur ce sujet, selon un courrier daté du 21 février 2020.
<b>ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ</b>	
<b>LS</b> <b>03/03/2020</b> <b>page 5</b>	<b>Le Sénat adopte définitivement la proposition de loi visant à améliorer l'accès à la PCH</b> <i>Proposition de loi définitivement adoptée par le Parlement, le 26 février 2020, après un ultime vote du Sénat</i> objectifs : Faciliter l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH) et rénover les conditions de son service. Prévoit l'attribution de la PCH sans limitation de durée lorsque le handicap n'est pas susceptible d'évoluer de façon favorable, ou encore la suppression de l'âge plafond de 65 ans après lequel il n'est plus possible d'obtenir la prestation.
<b>LS</b> <b>02/03/2020</b> <b>page 1</b>	<b>Valeo relance son action assurant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes</b> <i>Accord triennal groupe Valéo sur l'égalité professionnelle signé le 10 janvier 2020</i> Ayant obtenu « un score moyen de 84/100 » à l'index de l'égalité femmes-hommes, il a décidé de s'appuyer sur ce nouvel outil et d'en faire l'un des leviers du développement de sa politique d'égalité. L'accord identifie également de nouveaux champs d'action : le rôle des acteurs et la sensibilisation au sujet ainsi que la lutte contre les violences sexistes et les stéréotypes.
<b>SANTÉ</b>	
<b>LS</b> <b>02/03/2020</b> <b>page 5</b>	<b>Coronavirus : déjà près d'un milliard d'euros d'impact pour les grands groupes français :</b> De plus en plus de grandes entreprises françaises ont commencé fin février à chiffrer l'impact de l'épidémie liée au coronavirus sur leur activité, qui avoisine déjà le milliard d'euros selon un décompte réalisé par l'AFP. Par exemple, dans l'industrie, Seb prévoit une perte de 250 millions de chiffre d'affaires au premier trimestre, et Schneider Electric, qui compte une usine à Wuhan, épice de l'épidémie, anticipe « un impact négatif de 300 millions d'euros » sur la même période. Dans le secteur du tourisme, Air France-KLM estimait entre 150 et 200 millions d'euros l'impact du virus sur son résultat d'exploitation.
<b>LS</b> <b>03/03/2020</b> <b>page 1</b>	<b>Coronavirus: le gouvernement diffuse un questions-réponses destiné aux entreprises :</b> <i>Le 28 février 2020, l'exécutif a diffusé un questions-réponses</i> concernant les solutions à adopter lorsqu'un salarié ou un employeur est confronté à un risque, une contamination ou une mesure d'isolement liée au Covid-19. Il préconise notamment de recourir au télétravail pour les salariés revenant de zones à risque. Il liste les cas dans lesquels un arrêt de travail peut être accordé au salarié. Enfin, le gouvernement rappelle aux entreprises qu'elles peuvent, en cas de baisse d'activité liée au virus, recourir à l'activité partielle ou au FNE formation.
<b>LS</b> <b>06/03/2020</b> <b>page 6</b>	<b>Projet de réforme de la loi « Santé au travail » à l'horizon 2020</b> La réforme de la santé au travail, plusieurs fois reportée, devrait voir le jour en 2020, a annoncé la députée LREM Charlotte Lecocq, chargée d'une mission sur le sujet par le gouvernement, le 3 mars. « On souhaite préparer un projet de loi et engager en 2020 la réforme pour un travail législatif aux environs du mois de septembre avec la prévention comme « priorité »
	<b>Santé au travail : les partenaires sociaux annulent la réunion du 4 mars</b> Attendant toujours de recevoir le document d'orientation du gouvernement, les partenaires sociaux ont décidé d'annuler leur réunion du 4 mars 2020 sur la future négociation sur la santé au travail. La date de report est en cours de discussion.
<b>LS</b> <b>02/03</b>	<b>Travailler pour une entreprise non concurrente durant un arrêt maladie ne justifie pas nécessairement un licenciement</b> <i>Cour de cassation, arrêt n° 232 du 26 février 2020 (18-10017)</i> De jurisprudence constante, l'exercice d'une activité pour le compte d'une société non concurrente de celle de l'employeur, pendant un arrêt maladie ne constitue pas en lui-même un manquement à l'obligation de loyauté qui subsiste durant cet arrêt. Pour licencier le salarié, encore faut-il en effet que cet acte commis durant la suspension de son contrat de travail cause un préjudice à l'employeur ou à l'entreprise. Et la Cour de cassation précise que ce préjudice ne saurait résulter du seul paiement par l'employeur des indemnités complémentaires aux allocations journalières.